

Le ministre peut-il assurer à ces entreprises indépendantes qu'elles conserveront le rôle clé qu'elles détiennent actuellement, malgré la nouvelle stratégie de l'industrie des dérivés du bois, et peut-il nous dire quelles sont les mesures qu'il compte adopter pour protéger leurs intérêts, tout en appuyant les grosses sociétés?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes au courant de leurs inquiétudes ainsi que de celles qu'expriment les exploitants de scieries et autres représentants des secteurs d'activités connexes. En fait, je peux les rassurer et leur garantir que les mesures que nous avons prises et celles que nous prévoyons prendre ne contredisent nullement les efforts que nous faisons pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils nous ont signalées.

L'entente que nous venons de conclure avec le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'industrie forestière devrait apaiser les craintes de l'industrie des pâtes et papiers et des exploitants de scieries sur qui pèse la menace de pénurie de bois en Ontario. Ces deux programmes ont donc été mis au point justement pour répondre aux préoccupations non seulement des exploitants de l'Ontario, mais de l'ensemble du Canada.

* * *

LES POSTES

DEMANDE DE RAPPORT PROVISoire SUR LA SITUATION À HAMILTON (ONT.)

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Postes. Je suis heureux de constater qu'il peut changer son fusil d'épaule; en effet, il croyait auparavant que le problème à Hamilton était un problème de régie interne, et vendredi, il a dit qu'il allait consulter son conseiller juridique ainsi que le ministre de la Justice et le ministre du Travail, et qu'il allait en même temps faire faire une enquête sur cette affaire. Je demande au ministre des Postes si cette enquête a eu lieu et quelles en sont les conclusions.

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, j'ai déclaré assez clairement l'autre jour à la Chambre qu'il fallait être très équitable tant au niveau de la direction qu'à celui des travailleurs, et qu'il ne fallait pas devenir antisindicaliste ou anti-employeur à cause d'un cas comme celui de Hamilton ou d'autres semblables. Au sujet des allégations de harcèlement et à l'abus de la part des dirigeants de syndicat envers les travailleurs, je pense que la procédure normale, en accordant un certain degré de confiance à la responsabilité de certains syndicats, consiste d'abord à faire appel à la direction régionale si par hasard ils ne sont pas satisfaits de la réponse de la direction nationale, ils peuvent alors s'adresser au Congrès du travail du Canada auquel ils sont affiliés. Mais je pense, monsieur le président, qu'il ne faut pas s'enervier si, par hasard, ils ne peuvent pas obtenir satisfac-

Questions orales

tion ni de la direction nationale ni du Conseil du travail du Canada. A ce moment-là, comme le dit le ministre du Travail, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

● (1450)

[Traduction]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, personne ne s'énervé de notre côté. Nous voulons tout simplement savoir si le gouvernement entend respecter l'engagement qu'il a pris envers les postiers en présentant la loi de retour au travail.

Malgré son galimatias, le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il avait reçu l'avis du conseil juridique de la poste, s'il a consulté le ministre de la Justice, et s'il a en outre consulté le ministre du Travail et fait effectuer une enquête. Voilà où nous en étions vendredi et il serait normal que le ministre prenne la parole et réponde à cette question.

A-t-il pris l'initiative de se renseigner sur ce qu'il serait possible de faire pour que le gouvernement tienne sa parole, ou est-ce que le gouvernement va laisser ces postiers en l'air? Voilà tout ce que je demande.

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, quand le temps est venu pour le gouvernement de prendre ses responsabilités il l'a fait. A preuve le bill C-8. Le député me demande quand nous allons prendre l'initiative, je lui demanderai à quel sujet. En fait, il n'y a pas encore eu de mesure disciplinaire de prise contre les facteurs de Hamilton, alors de quoi parle-t-il à propos d'initiative? Que les syndicats prennent leurs responsabilités. Sinon nous allons voir ce que nous pouvons faire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE NOMBRE OPTIMUM DE 200 DÉTENUS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Au sujet de sa déclaration récente sur les services pénitentiaires, le ministre veut-il nous dire s'il a écarté la recommandation faite par le sous-comité du service pénitentiaire de ne faire construire à l'avenir que des établissements pour 200 personnes au maximum, taille qu'il considère comme optimale?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai fait une déclaration à Kamloops dans la deuxième semaine de décembre je pense, et si le député n'est pas au courant je lui en adresserai le texte. J'avais alors exposé la politique actuelle en matière de construction d'immeubles pénitentiaires.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il nous communiquer les résultats de la réunion qu'il a eue avec les maires du moyen et du haut Fraser il y a une semaine, et au cours de laquelle il a été question de changements annoncés en matière d'établissements pénitentiaires?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député parle de cette rencontre. Il est exact que je me trouvais à Harrison Hot Springs il y a environ deux semaines et que j'y ai rencontré les maires de la vallée. J'ai en outre pu parcourir pour la première fois le haut Fraser, et je félicite les députés qui représentent un coin aussi enchanteur.